

Séance du 1^{er} octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 26/09/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, CREUSET Thierry, POTEL Pascal, LEROUX Pascal, CHIVOT Daniel, ISRAEL Pascal, Mmes PLATEL Anne, AVISSE CUVIER Elise, BOCLET Laure, NOEL Stéphane, FREMANGER Valérie, PAPIN Caroline (arrivée à 19h10 – point 3).

Étaient absents excusés : M. BECQUET Francis ayant donné procuration à M. Michel MAVIOU, Mme BARBIER Stéphanie ayant donné procuration à Mme Maryline HECKMANN, MM. BOULANGER Carol, LOUCHART André, Mme DELAVIGNE Véronique,

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Thierry CREUSET** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Adoption du précédent compte rendu
- 3- Délibérations :
 - Convention avec la FDE80 n°14-TE-0365-EP relative à l'éclairage public place Jean Jaurès
 - Charte d'engagement dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et autre-bourgs »
 - Cession habitation 2 rue Edison
- 4- Travaux maison rue du Chevalier de la Barre
- 5- Aménagement de la Place Jean Jaurès
- 6- Divers

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Thierry CREUSET** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

2) ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Chaque conseiller ayant reçu le précédent compte rendu, Mme le maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) DELIBERATIONS

• Convention avec la FDE80 n°14-TE-0365-EP relative à l'éclairage public place Jean Jaurès : Mme le maire donne lecture de la proposition de convention de la FDE relative au renouvellement des fourreaux électriques et la pose de nouveaux luminaires sur la place. Le montant des travaux TTC s'élève à 175 968,00 €, le fonds de concours de la FDE 80 s'élève à 29 328,00 € soit un reste à charge pour la collectivité de 146 640,00 € (dont 28 865 € de TVA récupérable). Ainsi le coût de revient pour la collectivité est de 117 775 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte la convention et autorise Mme le maire à la signer puis solliciter les subventions.

- Charte d'engagement dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et autre-bourgs » : Mme le maire explique que suite à l'appel à projet lancé par la Région de Hauts-de-France la collectivité a été retenue, ce qui lui permet de bénéficier de subventions sur la réalisation d'opérations inscrites dans la feuille de route issue de l'étude. Toutefois la collectivité doit s'engager à respecter l'ensemble des principes détaillés dans la charte d'engagement se résumant ainsi :

- Agir sur l'attractivité globale des centres-villes et des centre-bourgs [la revitalisation doit passer par une approche globale reposant sur une mixité des fonctions et favorisant notamment une offre de logements de qualité et diversifiée, une bonne accessibilité du centre-ville (stationnement, mobilité douce, diversité de l'offre commerciale et artisanale)]. Miser sur la qualité des espaces publics et sur des aménagements favorisant la convivialité dans les centres-villes...

- Prévenir l'inflation de l'offre en périphérie et créer les conditions de sa mutabilité [il s'agira de conforter, voire prioriser le développement commercial et artisanal au cœur des centralités existantes].

- Diversifier les activités commerciales en lien avec les nouveaux modèles de consommation [accompagner les mutations liées aux modes de consommation (vente en ligne, vitrines numériques...) et aux modes de vie (amplitude horaire...)].

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la charte d'engagement.

- Cession habitation 2 rue Edison : Mme le maire fait part de la demande de la SCI Leroy pour l'acquisition de l'habitation sise 2 rue Edison. Mme le maire rappelle que cette propriété a été acquise par droit de préemption en 2020 pour aménager l'accès des poids lourds se rendant chez MAJELUC. Toutefois le terrain jouxtant cette propriété à l'entrée de la rue appartient à la SNCF, et il n'est donc pas possible de réaliser ces aménagements. Mme le maire propose donc de le céder au prix d'achat soit 4 600€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de le mettre en vente chez le notaire, de fixer le prix après consultation du service des domaines.

4) TRAVAUX MAISON RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE

Mme le maire explique qu'une visite du logement et des extérieurs a été faite après avoir récupéré le logement. Beaucoup de travaux sont à prévoir à l'intérieur du logement. Les espaces extérieurs ont été nettoyés et débroussaillés par l'association du Vimeu, ainsi que le déblaiement du sous-sol et de la maison. Il sera nécessaire de refaire tous les murs intérieurs ainsi que la salle des bains et les toilettes.

Certains de ces travaux pouvant être réalisés par les agents de la collectivité, il n'a pas été donné suite au second devis de l'association du Vimeu pour les travaux intérieurs.

5) AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURES

M. MAVIOU informe l'assemblée que la réunion de lancement a eu lieu le 23 septembre. Les travaux débuteront à partir de mi-octobre. Toutefois l'entreprise STPA se trouve confrontée à un problème de délais de livraison concernant les pierres de pavage. L'atelier NERVURES va renégocier les délais de livraison afin de ne pas repousser le démarrage du chantier. Ainsi le chantier se déroulera en 3 phases : la première sera la partie stationnée du côté pharmacie avec la création de la voie traversante, la seconde concernera l'autre partie de la place avec le parvis de la mairie et l'espace derrière la mairie, puis la troisième phase concernera la réalisation de l'aménagement des voies de chaque côté de la place.

Les travaux commenceront par l'abattage de 2 arbres pour réaliser la voie traversante, puis par l'élagage des autres arbres afin de les renforcer avant les travaux.

Enfin M. MAVIOU informe l'assemblée qu'à la fin des travaux le Conseil Départemental devrait réaliser la couche de roulement de la RD229 de la rue Ampère aux feux tricolores.

6) DIVERS

- Mme le maire informe l'assemblée que la propriétaire de la parcelle C83, rue de la République, va la mettre en vente, toutefois elle s'était engagée en 2016 à céder, à la commune, une bande de terrain de 12 mètres de largeur en fond de parcelle afin de permettre la réalisation d'une voirie au niveau de l'OAP. Mme le maire précise également que la propriétaire céderait ce fond de

parcelle pour l'euro symbolique. Mme le maire demande donc à l'assemblée si elle souhaite que cet engagement soit contractualisé avant la vente de la parcelle, ce qui engage la collectivité à supporter les frais de la division parcellaire et les frais d'actes notariés.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité d'acheter cette bande de parcelle.

➤ Mme le maire rend compte à l'assemblée de l'accueil de loisirs du mois de juillet, et de la « journée familles » qui s'est déroulée le dimanche 22 septembre, cette dernière est particulièrement appréciée par les familles qui participent.

➤ Mme PLATEL fait part à l'assemblée des idées de la commission pour la manifestation au profit du téléthon, la commission pensait proposer 2 soirées : une en direction des enfants des écoles avec l'aide des enseignants des écoles mais seules les enseignantes de l'école maternelle sont favorables à cette idée. La commission se réunira pour étudier ce qui pourrait être proposé.

La seconde soirée aurait pu être une soirée à thème, mais elle ne pourra pas se faire par manque de salle, en effet la salle socioculturelle a été mise à disposition des sapeurs-pompiers pour la Sainte Barbe à cette date.

Mme PLATEL informe l'assemblée qu'elle n'a plus aucunes nouvelles des responsables de la FD MJC qui diffuse Ciné en balade. L'association serait en difficulté financière, et toutes les projections seraient annulées jusqu'à la fin de l'année.

Enfin Mme PLATEL informe l'assemblée que les emplacements sont presque tous réservés pour le marché de Noël.

➤ M. CUVIER informe l'assemblée que les travaux de réfection de peinture ainsi que des parquets à l'école primaire sont terminés.

Concernant l'installation de pics et de filets à l'église pour empêcher les pigeons d'accéder au clocher de l'église, cela s'avère efficace mais le problème est déplacé, ils s'accrochent sur les murs et dégradent les joints.

Il informe l'assemblée que des devis ont été demandés pour rénover le local pétanque, il y aura plus de travaux que prévus à réaliser, et qu'il faudra les réaliser sur 2 ans puisque la somme prévue au budget sera insuffisante.

➤ Les travaux du pumtrack sont terminés, les clôtures et les barrières seront bientôt achevées, l'ouverture pourra avoir lieu mi-octobre.

➤ M. CREUSET signale que la sirène des pompiers a été déclenchée à plusieurs reprises, au niveau du gymnase. Mme PAPIN s'est rendue sur place mais n'a vu personne, seuls les joueurs de pétanque étaient présents. Le carreau de la sirène étant cassé, il sera remplacé afin que les enfants ne déclenchent à nouveau la sirène.

➤ Mme le maire fait part des problèmes rencontrés avec l'AAEF, notamment au niveau des vestiaires : terre et boue partout dans les vestiaires, chaussures nettoyées dans les lavabos, papiers sur le sol.

Elle leur a rappelé que les locaux doivent être respectés ainsi que le travail des agents qui assurent le nettoyage des locaux.

➤ M. ISRAEL s'inquiète des horaires d'ouverture du nouveau commerce qui devrait ouvrir prochainement, notamment par rapport à la dégustation qui sera possible sur place, et du bruit que ça pourrait occasionner.

➤ Mme NOEL signale que des haies n'ont pas été taillées à divers endroits, qu'elles gênent le passage des piétons sur les trottoirs. Mme le maire répond que ces haies ont déjà été signalées et que les propriétaires en ont été avisés.

Elle signale également des problèmes de stationnement dus au non respect du code de la route.

➤ M. CUVIER demande qu'une réflexion soit faite sur l'éclairage public la nuit, pour diverses raisons l'insécurité, le vandalisme... peut-être rallumer l'éclairage public la nuit mais équiper auparavant les lanternes de lampes led ?

➤ Mme PAPIN signale que l'éclairage public ne fonctionne pas dans plusieurs rues (rue du Général Sarrail, rue Buisson, le bout de la rue Barbusse au niveau du garage Renault).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.

Le Maire,

Mme Maryline HECKMANN

